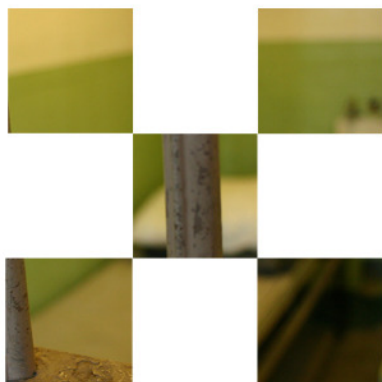


DROIT PRATIQUE

 / COLLECTION
Droit pénal



Que faire face à la peine d'emprisonnement ?

Béatrice Thony

Editions

 Chemins de tr@verse

sur


Bouquineo.fr

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de personnes en France font l'expérience de l'incarcération. L'immersion dans l'univers ténébreux de la prison est une épreuve très angoissante pour le détenu et pour ses proches. Quand la peine va-t-elle être mise à exécution ? Combien de temps va-t-elle durer ? Comment s'y préparer ? Comment se déroule la peine ?

De façon très pratique et compréhensible, en expliquant les termes judiciaires, ce livre répond aux questions les plus fréquentes sur le quotidien de la vie en détention, et sur les relations du détenu avec l'extérieur et avec l'administration pénitentiaire. Ce livre s'adresse aussi bien aux personnes dans l'attente d'une incarcération qu'aux familles des prisonniers qui y trouveront une aide concrète pour traverser ce qui est toujours une épreuve très douloureuse.

Dirigé par
Michel Morvan

www.bouquineo.fr

Préface

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de personnes en France font l'expérience de l'incarcération. L'immersion dans l'univers ténébreux de la prison est une épreuve très angoissante pour le détenu et pour ses proches.

Quand la peine va-t-elle être mise à exécution ? Combien de temps va-t-elle durer ? Comment s'y préparer ? Comment se déroule la peine ?

De façon très pratique et compréhensible, en expliquant les termes judiciaires, ce livre répond aux questions les plus fréquentes sur le quotidien de la vie en détention, et sur les relations du détenu avec l'extérieur et avec l'administration pénitentiaire.

Michel Morvan

L'auteur

Béatrice Thony

Béatrice Thony a intégré la Magistrature en 1985. Elle a exercé durant sept ans les fonctions de juge de l'application des peines à Lyon. Elle est actuellement inspectrice des services judiciaires.

Editions
Chemins de tr@verse

sur



Toute diffusion de son contenu, sans l'autorisation expresse de l'éditeur, sous quelque format que ce soit, viole les lois relatives au droit d'auteur et expose le contrevenant à des poursuites judiciaires.

© Éditions Chemins de tr@verse, Paris, 2010

PDF : Isbn 978-2-313-00001-4

EPUB : Isbn 978-2-313-00027-4

Dépôt légal : Février 2010

Édition de février 2010 (première édition)

Éditions Chemins de tr@verse – 2, rue Pierre Sépard – 75009 PARIS

Illustration de couverture : ©Fotolia 1505611 X moyenne

Conception de la charte graphique de couverture : Claire Sidoli

QUE FAIRE FACE A

LA PEINE D'EMPRISONNEMENT

BEATRICE THONY
MAGISTRATE

Éditions Chemins de tr@verse

TABLE DES MATIERES

Table des matières	1
Introduction	4
La mise à execution de la peine d'emprisonnement	9
<i>Quand va avoir lieu l'incarcération ?</i>	11
<i>Combien de temps va durer l'emprisonnement ?</i>	17
<i>Existe-t-il une possibilité légale de ne pas effectuer une peine d'emprisonnement devenue exécutoire ?</i>	25
Comment se préparer à l'incarcération	29
L'arrivee en détention	33
<i>La direction de l'établissement</i>	34
<i>Les surveillants pénitentiaires</i>	36
<i>Le service d'insertion et de probation</i>	37
<i>Le service médico-social</i>	38
<i>Les représentants des cultes</i>	39
Le jargon penitentiaire	41
Les etablissements pénitentiaires et le regime de détention	47
<i>Les différents types d'etablissements</i>	48
<i>Les régimes de détention spécifiques</i>	56
La discipline en détention	63
<i>Les fautes disciplinaires</i>	63
<i>La procédure disciplinaire</i>	64
<i>Les sanctions disciplinaires</i>	66
<i>Les voies de recours</i>	68

Que faire en détention ?	72
<i>L'enseignement en détention</i>	73
<i>La formation professionnelle</i>	73
<i>Le travail en détention</i>	74
<i>Les activités physiques et sportives</i>	76
<i>Les promenades</i>	77
<i>La télévision et la radio</i>	77
<i>L'équipement informatique</i>	78
<i>La lecture et les activités socioculturelles</i>	79
<i>L'argent en détention</i>	79
<i>La cantine</i>	81
Le maintien des liens extérieurs	83
<i>Pourrez-vous correspondre librement ?</i>	84
<i>Pourrez-vous téléphoner ?</i>	86
<i>Pourrez-vous recevoir des visites ?</i>	88
<i>Pourrez-vous sortir de détention pour raisons familiales ?</i>	97
<i>Pourrez-vous exercer votre autorité parentale ?</i>	101
La protection médicale et sociale en détention	102
<i>L'accès aux soins en détention</i>	102
<i>La protection sociale en détention</i>	106
les rapports du détenu avec l'administration pénitentiaire	108
<i>Les pouvoirs de l'administration pénitentiaire</i>	109
<i>Les droits des détenus</i>	116
Conclusion	126
Remerciements	127

INTRODUCTION

Chaque année, les juridictions françaises prononcent près de 120.000 peines d'emprisonnement ferme. Certaines ne donneront pas lieu à incarcération, notamment lorsqu'elles peuvent être aménagées, c'est-à-dire effectuées sans être emprisonné, mais tous les ans plus de 60.000 personnes et leur famille font l'expérience, souvent traumatisante, de la prison.

Par ailleurs, des milliers d'autres sont placées en détention dite provisoire, c'est-à-dire avant toute décision de condamnation, soit par le juge des libertés et de la détention, soit par le tribunal correctionnel.

Apprendre une condamnation à une peine d'emprisonnement, ou le placement en détention provisoire de soi-même ou de l'un de ses proches, propulse violemment dans un univers sans repères, dont on n'entend parler par la télévision ou dans les films policiers, mais duquel on ignore tout.

Se familiariser avec ce monde si particulier permet d'amoindrir le choc de l'incarcération ; la prison n'est pas une sorte de trou noir dans lequel se perd le condamné et dont on ne peut rien connaître ni attendre. C'est au contraire, et parce que c'est un lieu de privation d'un droit fondamental, la liberté, une institution constamment repensée, remaniée et contrôlée, même si, bien

entendu, elle est très loin d'être parfaite, comme nous le rappellent régulièrement à juste titre les médias.

En premier lieu, toute l'organisation pénitentiaire, et toutes les procédures en vigueur dans les établissements pénitentiaires sont prévues par des textes regroupés dans le code de procédure pénale. Ce code est accessible gratuitement par internet sur www.legifrance.gouv.fr.

Par ailleurs les droits et les obligations des détenus ainsi que les règles de vie dans l'établissement d'accueil sont consignées dans un document, le règlement intérieur, dont il est donné connaissance à chaque nouvel arrivant en détention et qui peut être consulté librement. L'administration pénitentiaire a par ailleurs publié un guide des droits et devoirs du détenu qui informe de façon très complète sur les règles applicables durant l'incarcération :

<http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10036&ssrubrique=10038&article=16627>

En second lieu, il existe des recours possibles contre les décisions administratives et judiciaires, et des organismes de contrôle des lieux de détention ont été institués pour veiller au respect des règles pénitentiaires et des droits des détenus.

La prison n'est donc pas cette jungle où règne l'arbitraire et sévit l'abus de pouvoir, et c'est plutôt rassurant pour celui qui redoute d'entrer dans une zone de non droit. Il n'en demeure pas moins que, même si le pouvoir de l'administration pénitentiaire est très encadré et que les droits des détenus affirmés, sans pouvoir nécessairement être exercés de manière effective – nous y reviendrons, de multiples questions suscitent l'angoisse de celui qui sait devoir exécuter une peine d'emprisonnement.

D'abord, il est légitime de vouloir savoir à quel moment la peine d'emprisonnement va être mise à exécution, dans quelle mesure il est tenu compte des souhaits exprimés par le condamné, et s'il existe des possibilités légales de ne pas la subir. C'est l'objet du premier chapitre.

Puis, avant que la peine soit mise à exécution, il est important de procéder à certaines formalités pour préparer cette période d'absence. Le deuxième chapitre traite des différentes démarches à effectuer.

Le nouvel arrivant suit un parcours particulier : premier entretien, affectation au quartier des nouveaux arrivants, rencontre avec les intervenants en détention, projet d'exécution de peine. Le détail de ces premiers jours est décrit dans le chapitre 3.

Dès l'entrée en détention, il va falloir se familiariser avec le jargon de la prison. Le petit lexique du chapitre 4 vous y aidera.

Un fois ce sas franchi, le détenu est affecté dans un établissement pénitentiaire. À quel régime peut-il s'attendre en fonction de l'établissement d'affectation ? Ceci sera présenté dans le chapitre 5, où il sera également traité du régime particulier des détenus soumis à l'isolement et des détenus particulièrement signalés.

La vie en détention s'organise alors autour d'un certain nombre de règles et d'activités.

Les règles régissant la vie en détention sont toutes contenues dans le règlement intérieur, dont nous étudierons dans le chapitre 6 la teneur et les sanctions en cas de manquement.

Un certain nombre d'activités sont proposées au détenu : travail, formation, culture, sport. Dans quelle mesure peut-il y avoir accès